

Séance du 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

31/08/2022

Date d'affichage

31/08/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

20/09/2022

et publication du :

20/09/2022

L'an deux mil vingt deux, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en mairie d'Echenon, sous la présidence de M. LOTT Dominique.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GUERITTEE Patrick, M. IMBERT Alain, M. LOTT Dominique, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien

Etai(ent) absent(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAUTIER Michaël, M. SANIAL Bernard, M. SOLLER Jean-Luc

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : ANNULE ET REMPLACE 22-02 Désignation membres à la CAO du groupement constitué pour le lancement d'un schéma directeur eau potable inter-syndicats.

Considérant les accords de principe des syndicats de Seurre Val de Saône, du Pays Losnais et de Brazey en Plaine pour le lancement d'un schéma directeur d'eau potable intersyndical,

Considérant la convention liant ces trois collectivités pour le lancement de l'étude,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner les membres constitutifs de la CAO créée pour cette étude,

Considérant que le titulaire désigné doit faire partie des délégués titulaires à la CAO du syndicat,

Les délégués suivants se portent candidats: Dominique LOTT, Julien PATIN

Le Président propose à l'assemblée de réaliser un vote à main levée.

Après accord unanime sur cette modalité, le vote est réalisé à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil désigne:

Julien PATIN: membre titulaire

Dominique LOTT: membre suppléant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOSNE

Le Président



D. LOTT